

AFFAIRE N° 20. - 1°) Approbation du marché passé avec la SEGEFOM d'un montant de Frs CFA 44.633.000 pour l'exécution des travaux de construction du GROUPE SCOLAIRE de la rue Bouvet (2ème tranche).

M. REYDELLET donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers collègues,

Je vous demande de bien vouloir approuver le marché passé avec l'Entreprise SEGEFOM, d'un montant de 44.633.000 Frs pour l'exécution des travaux de construction du Groupe Scolaire de la Rue Bouvet (2ème tranche).

Cette opération sera rattachée par Autorisation Spéciale au Budget Primitif de la Commune de 1967:

- en recettes: à l'article 10.513-10 - Subvention de l'Éducation Nationale	52.630.000.-
Chap. 903	
- à l'art. 1669-10 - emprunt CCCE (1ère et 2ème tranches)	17.630.000.-

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

2°) Approbation de l'avenant de réduction n° 1 au marché passé avec la SEGEFOM approuvé le 3 Février 1967 pour construction du Groupe Scolaire de la Rue Bouvet (1ère tranche).

M. REYDELLET donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir approuver l'avenant n° 1 de réduction, au marché approuvé le 3 Février 1967, passé avec l'Entreprise SEGEFOM pour l'exécution des travaux de construction du Groupe Scolaire de la Rue Bouvet (1ère tranche).

Cet avenant s'élève à Frs CFA 9.633.512 et porte sur des travaux non indispensables, supprimés avec l'accord de la Préfecture, ce qui ramène le montant du marché à la somme de 60.240.635 Frs CFA.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.